

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BLIGNY SUR OUCHE**

4 allée des Cordiers 21360 BLIGNY-SUR-OUCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2009**

Nombre de membres  
afférents au Conseil 56  
en exercice : 56  
présents : 43

Convocation du 11 décembre 2009

Affichage du 28 décembre 2009

L'an deux mil neuf et le vingt et un décembre à dix-sept heures trente, le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Gabriel MOULIN.

Présents : Michel LEFORT, Jean-Louis ROYER, Gérard PIERROT, Bernard BONVALOT, Jean-Pierre LIEBAULT, Paul ROUSSEAU, Michèle BARBIER, Jean-François BOIDOT, Jacques GRIVEAUX, Serge GRAS, Denis MYOTTE, Jean LACAZE, Jean SAINT-ANDRE, Bernard HUMBERT, Ludovic CHASSON, Jean-Yves TUFFERY, Brigitte POILLONG, Rémy MONICAULT, René LALLEMAND, Bernard BRUGNOT, Anne-Marie TERRAND, Marie CHODRON DE COURCEL, Eric MIGNOT, Eric BERAUD, Jean-Marc MARLET, Pascal JANISZEWSKI, Nadine CHOLET, Nicole GUILLEMARD, Hélène FICHOT, Hubert DEVELLE, Michel CLERC, Françoise MOINE, Monique DECHAUX, Jean GAZEAX, Pascal MIGNOTTE, Pierrette PANIER, Daniel BARBIER, Frédéric HAYS, Christian GREGOIRE, Henri ROCHE, René GROS, Bernard PETION.

Secrétaire de séance : Anne-Marie TERRAND

**SPANC**

**Recouvrement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010**

Depuis 2007, la Communauté de communes exerce le contrôle de conception et d'exécution des installations d'assainissement individuelles neuves. Elle peut aussi être amenée à effectuer un contrôle ponctuel de l'existant.

Une trentaine de dossiers sont traités chaque année.

Sur avis favorable de la commission ③ Environnement et développement durable, sur avis favorable du Bureau,

**après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté décide**  
les tarifs suivants de recouvrement auprès des pétitionnaires:

- pour les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010
  - Tarif n°1 – Instruction et contrôle des installations neuves 181,00 €
  - Tarif n°2 – Contrôle de réalisation uniquement 76,00 €
  - Tarif n°3 – Contrôle ponctuel de l'existant 110,00 €
  - Tarif n°4 – Visite supplémentaire 45,00 €

Pour copie conforme,  
Le Président,

Gabriel MOULIN